

Communiqué de presse
du 1 décembre 2017

Swissoil déçue du message du Conseil fédéral concernant la loi sur le CO₂

Swissoil, l'association faîtière suisse des négociants en combustibles, a pris connaissance avec déception du message publié aujourd'hui par la présidente de la Confédération, Doris Leuthard, concernant la nouvelle loi sur le CO₂. Malgré une opposition parfois massive dans la consultation, la loi n'a pratiquement pas été atténuée pour ce qui est des points essentiels. La branche pétrolière s'engagera de toutes ses forces pour une amélioration par voie parlementaire de la loi sur le CO₂.

Dans le cadre de la phase de consultation à l'automne dernier, Swissoil avait critiqué en particulier trois points de la loi sur le CO₂ entièrement révisée: Premièrement, l'objectif beaucoup trop ambitieux d'une réduction des émissions de CO₂ de 50% par rapport à l'année de référence 1990 et, par conséquent, le renoncement à la possibilité d'une compensation intégrale à l'étranger. Deuxièmement, l'augmentation démesurée de la taxe CO₂ et troisièmement, la menace de l'interdiction de chauffages fossiles, si les cantons ne devaient pas atteindre les objectifs de réduction fixés.

Malheureusement, la cheffe du DETEC, Doris Leuthard, insiste sur différents points essentiels - extrêmement préjudiciables de notre point de vue - de sa politique en matière de CO₂: Ainsi, sans surprise, l'objectif de réduction du CO₂ de 50% par rapport à 1990 est maintenu. Cet objectif de réduction s'accompagne d'une obligation de compensation du CO₂ de 30% en Suisse; Swissoil s'oppose vigoureusement à cette réglementation: la loi devrait impérativement offrir la possibilité de remplir les obligations de compensation intégralement à l'étranger. Une obligation de réduction en Suisse où chaque kilogramme de CO₂ économisé coûte nettement plus cher que dans les pays en voie de développement, constitue une chicanerie idéologique qui pèse sur l'économie et sur le commerce, sans influencer de quelque manière que ce soit le climat planétaire. Le changement climatique est un problème global qui ne pourra pas être résolu en Suisse.

Le plus problématique pour Swissoil est l'augmentation totalement disproportionnée de la taxe CO₂ qui passera de CHF 96.- à un maximum de CHF 210.- par tonne. Une augmentation aussi drastique renchérit arbitrairement le combustible éprouvé qu'est le mazout, sans produire un effet incitatif direct: Une fois un chauffage au mazout installé, son propriétaire doit s'approvisionner en mazout pendant toute la durée de vie du chauffage, peu importe le prix. Un effet incitatif serait plutôt produit au plus tôt lors du remplacement de l'installation de chauffage. L'augmentation prévue aurait toutefois également des conséquences dramatiques pour les locataires qui, comme chacun sait, n'ont pas la possibilité

de choisir elles-mêmes/eux-mêmes leur système de chauffage: une taxe CO₂ de 210.- par tonne entraînerait un surcoût de plusieurs centaines de Francs par an pour un foyer moyen.

L'interdiction générale de chauffages fossiles prévue à l'origine dans la loi, dans le cas où les objectifs climatiques ne seraient pas atteints, a été supprimée de la loi, ce que Swissoil considère comme un point positif. En revanche, il est maintenant prévu d'introduire des valeurs limites de CO₂, si les émissions de CO₂ des bâtiments ne devaient pas suffisamment baisser. En fait, la Confédération veut ainsi s'immiscer, en cas de non-atteinte des objectifs climatiques, dans les compétences des cantons qui sont - comme on le sait - responsables du secteur du bâtiment. Swissoil refuse cette violation des bases fédéralistes de notre pays.

De l'avis de Swissoil, la présente loi sur le CO₂ est inappropriée pour influencer de manière notablement positive le climat planétaire. Au lieu de cela, elle est extrêmement préjudiciable à l'économie et au commerce du fait du renchérissement arbitraire de l'énergie, et elle fait peser un lourd fardeau sur les propriétaires et les locataires en raison de taxes successivement élevées. Swissoil combattra cette loi par tous les moyens.

Contact:

Albert Rösti, conseiller national
Président de Swissoil
Tél: 079 255 88 56
Courriel: albert.roesti@parl.ch

Ueli Bamert
Directeur de Swissoil
Tél: 044 218 50 22
Courriel: bamert@swissoil.ch

A propos de Swissoil: Swissoil Suisse est l'association nationale des négociants en combustibles. Elle s'engage pour le maintien d'un commerce de combustibles indépendant et performant en Suisse. L'association compte actuellement 140 membres regroupés au sein de 8 associations régionales. Pour de plus amples informations: www.swissoilsuisse.ch